

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 108419 du 28 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – opérateurs aérosurveillance et aviateurs »**

NOR : INTJ1240495S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 106842 du 23 novembre 2012 (NOR : INTJ1240019S),

Décide:

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2012:

De Fiorido, Maxime

Nigend : 134 106

Numéro de livret de solde : 5 294 917

Fait le 28 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET